



Projet de territoire

FAIRE AGGLOMÉRATION POUR DÉPLOYER NOS FORCES



SOMMAIRE

ÉDITORIAL.....	3
HISTORIQUE	5
COMPÉTENCES	6
ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC	9
ENJEUX.....	15
OBJECTIFS	16
FAIRE AGGLOMÉRATION	17
1) Communiquer avec les habitants.....	17
2) Mieux gouverner	18
3) Se retrouver ensemble	19
4) Partager nos ressources.....	20
5) Faire rayonner le territoire	21
DÉPLOYER NOS FORCES.....	22
6) Etre en pointe dans la transition écologique	22
7) Développer les filières économiques locales et l'accès au numérique	23
8) Améliorer l'habitat	24
9) Développer toutes les mobilités	25
10) Passer d'une logique d'équipement à une logique de service	26
ANNEXES.....	27
RÉCAPITULATIF	28

ÉDITORIAL

Notre découpage administratif s'est structuré pendant la Révolution française avec la création des communes, succédant aux paroisses mis en place par l'Occident chrétien médiéval et encadrant la vie du quotidien et des départements permettant à tout habitant du territoire d'être à moins d'une journée à cheval du chef-lieu et donc de la réponse à ses questions administratives. L'un comme l'autre, le premier plus que le second, devinrent des éléments de base de notre démocratie.

Aujourd'hui, les évolutions technologiques, et en tout premier lieu celles des mobilités, ont fait évoluer ce cadre : l'espace vécu par chacun, celui où nous passons plus de 90% de notre temps, est un bassin de vie qui a environ 20 km de rayon autour de Lons-le-Saunier.

Le défi qui est le nôtre est donc d'adapter la structure administrative à la nouvelle réalité de notre temps : garantir la meilleure proximité possible entre les citoyens et leurs représentants dans un cadre républicain et donc démocratique. Dans cette évolution, les regroupements de communes ont un rôle de première importance car ils permettent aux communes qui vivent dans le même bassin de se doter d'outils et de services à la fois indispensables aux habitants et hors de portée de chaque commune seule. La communauté d'agglomération est un espace de mutualisation des compétences qui doit faire converger l'intelligence collective pour le bien de tous.

Dans notre territoire, cette histoire a débuté avec le District en 1992 devenu Communauté de communes de bassin lédonien en 2000 puis Communauté d'agglomération (Espace communautaire Lons agglomération) en 2012. Depuis un an, la communauté de communes du Val-de-Sorne a fusionné avec ECLA ; cette fusion nous a permis de remettre à plat nos compétences, d'apprendre à travailler ensemble. Aujourd'hui nous devons anticiper l'avenir.

Pourquoi un projet de territoire ?

Notre territoire est aujourd'hui un peu plus cohérent, il regroupe une grande partie des communes du bassin de vie de Lons-le-Saunier. Avec plus de 35 000 habitants, notre agglomération à une taille appréciable pour jouer son rôle à l'échelle de la nouvelle grande région.

Dans un environnement politique (limites des différents regroupements de communes) et financier (relation entre l'Etat et les collectivités locales) toujours instable, nous devons construire des repères clairs et appropriables par tous.

C'est pourquoi j'ai tenu, après une année d'installation de ce nouvel ECLA, à mobiliser l'ensemble des communes et des élus pour réfléchir à notre avenir en commun. Il a fallu être efficace, rapide mais ambitieux. La fin du mandat des élus municipaux, et donc

communautaires, est en 2020, mais je voulais que les deux ans de mandat qui restent soient des années utiles et qui tracent les perspectives de notre territoire à moyen terme.

Le document que vous avez entre les mains est le fruit de ce travail de quatre mois intenses, pour lequel je remercie tous ceux qui ont bien voulu apporter leur pierre à l'édifice. C'est un document fédérateur qui doit renforcer notre sentiment d'appartenance à un même territoire.

Exister pour faire, avoir une identité pour déployer nos forces, voici l'essentiel pour ce territoire encore jeune et plein d'avenir, notre agglomération !

Patrick ELVÉZI

Président de l'Espace communautaire Lons agglomération

HISTORIQUE

La première entité communautaire est le District créé le 16 octobre **1992**. Sept communes le composaient :

- CHILLE
- COURLANS
- COURLAOUX
- LONS-LE-SAUNIER
- MONTMOROT
- PERRIGNY
- TRENAL

La Communauté de communes du bassin de Lons-le-Saunier (CCBL) succède au District le 1^{er} janvier **2000**. Aux 7 communes originelles s'ajoutent successivement :

- COURBOUZON (2000)
- CHILLY-LE-VIGNOBLE, CONDAMINE, L'ÉTOILE, SAINT-DIDIER (2001)
- CESANCEY, CONLIÈGE, FRÉBUANS, MESSIA-SUR-SORNE, PANNESSIÈRES, REVIGNY (2002)
- LE PIN (2005)
- BRIOD, PUBLY (2009)
- VEVY (2010)

22 communes fondent la Communauté d'agglomération, nommé Espace communautaire Lons agglomération (ECLA), le 1^{er} janvier **2012**. D'autres communes rejoignent alors l'agglomération :

- VILLENEUVE-SOUS-PYMONT (2012)
- MIREBEL (de 2013 à 2016) et VERGES (2013)

Le 1^{er} janvier **2017**, ECLA fusionne avec la Communauté de communes du Val-de-Sorne (8 communes : BORNAY, COURBETTE, GERUGE, GEVINGEY, MACORNAY, MOIRON, MONTAIGU, VERNANTOIS). Les communes de TRENAL et MALLEREY se regroupent sous le nom TRENAL qui intègre ECLA. COURBETTE rejoint la communauté de communes de la région d'Orgelet.

Aujourd'hui, le nouvel ECLA est donc composé de 31 communes.

Il est intéressant pour l'avenir de remarquer que le territoire de notre bassin de vie dépasse largement le seul territoire actuel de l'agglomération.

COMPÉTENCES

CULTURE

Gestion d'équipements culturels :

- le théâtre de Lons-le-Saunier dont la gestion est confiée aux Scènes du Jura - Scène nationale
- le conservatoire de musique et de danse à rayonnement intercommunal (et partenariat avec les écoles de musique municipales)
- la médiathèque-cinéma des Cordeliers (objectif de réseau avec les autres bibliothèques-médiathèques)

Actions culturelles :

- mise en place de projets d'éducation artistique et culturelle à destination des classes primaires
- entretien et valorisation du petit patrimoine bâti public (établissement de la liste en cours et validation à venir)
- candidature au label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire »

SPORTS

Gestion d'équipements sportifs :

- Courlaoux : stade de football
- Lons-le-Saunier : centre nautique Aqua'ReL, dojo départemental et salles de boxes, stade municipal, stade d'athlétisme, terrains de sport du Solvan, plaine de jeux, salles omnisports, boulodrome, salle Tschaen, anciens ateliers municipaux, grand ensemble sportif, COSEC
- Macornay : stade de football
- Montmorot : centre sportif des Crochères et stade « En Presle »
- Perrigny : stade de football

Actions dans le domaine des pratiques sportives :

- contrôle de mise en charge des buts sportifs des équipements communautaires et communaux de basket-ball, hand-ball, football et rugby
- versement des subventions sportives ordinaires et exceptionnelles de fonctionnement, hors subventions d'animations, aux clubs sportifs relevant d'une fédération sportive reconnue par le ministère des sports.
- versement de subventions d'équipement dans le cadre de l'achat de matériel structurant par un club sportif, la réalisation de travaux par une association sur ses biens propres, qui concourent à son développement

CYCLE DE L'EAU

Assainissement

- collecte, transport et traitement des eaux usées
- contrôle des installations d'assainissement non collectif
- prestations de service d'entretien des installations d'assainissement non collectif
- collecte, transport et traitement des eaux pluviales

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs ou plans d'eau
- défense contre les inondations
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides

Prévue dans la rédaction actuelle de la loi à l'horizon 2020 : Eau potable

- gestion et protection de la ressource
- production et traitement de l'eau potable
- distribution de l'eau potable

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Appui à l'immobilier d'entreprise

Promotion du tourisme (office de tourisme) : création en 2014, avec la Communauté de communes Bresse Haute Seille, d'un office de tourisme intercommunautaire de catégorie I, labellisé «qualité tourisme» sous le nom d'office de tourisme des Coteaux du Jura.

Communication numérique dont l'aménagement numérique

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE, LOGEMENT, URBANISME

Aménagement de l'espace communautaire

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;

Habitat

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement d'intérêt communautaire ;
- actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ;
- réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ;

Politique de la ville

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Accueil des gens du voyage

ENVIRONNEMENT

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Environnement et santé :

- mise en œuvre des programmes d'actions de régulation des écosystèmes et du cadre de vie afin de préserver la santé et le bien-être des populations
- soutien au développement des circuits courts pour l'approvisionnement en produits d'alimentation sur le territoire
- appui aux communes pour la mise en œuvre d'actions de réduction de l'utilisation des pesticides
- production d'énergies renouvelables sur les équipements communautaires

VOIRIE – MOBILITÉS

Création ou aménagement et entretien de la bande de roulement et de parcs de stationnement

Transport en commun (Tallis-Malis)

Politiques en faveur des modes de déplacement doux

- promotion, animation et dispositifs d'accompagnement des modes de transports alternatifs
- création et gestion des voies vertes, des pistes cyclables, des parkings relais, des chemins de randonnées

Soutien au développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

AFFAIRES SCOLAIRES ET PETITE ENFANCE

Gestion des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM)

Action sociale d'intérêt communautaire : gestion des crèches et du réseau assistance maternelle itinérant (RAMI)

DIVERS

Gestion en matière de lutte contre l'incendie en matière de secours, compétence gérée par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Soutien aux manifestations à caractère événementiel d'envergure communautaire

Enseignement supérieur et recherche

Actions de santé publique

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

DÉMOGRAPHIE

En 2015, ECLA (dans ses limites actuelles) recense 34 338 habitants pour une moyenne de 240 hab./km². Lons-le-Saunier compte 17 459 habitants. 3 communes se situent entre 1 000 et 3 100 habitants, 7 communes entre 500 et 1 000 habitants et 20 de moins de 500 habitants.

Population des 31 communes d'ECLA (chiffres de 2015)

Commune	Population	Part de la population d'ECLA	Commune	Population	Part de la population d'ECLA
Lons-le-Saunier	17 459	50,8	Frébuans	382	1,1
Montmorot	3 014	8,7	Vernantois	343	1
Perrigny	1 531	4,5	Chille	291	0,8
Courlaoux	1 073	3,1	Publy	284	0,8
Macornay	990	2,9	Saint-Didier	282	0,8
Courlans	939	2,7	Villeneuve-sous-Pymont	281	0,8
Messia-sur-Sorne	843	2,5	Condamine	271	0,8
Conliège	678	2	Vevy	255	0,7
Chilly-le-Vignoble	668	1,9	Revigny	249	0,7
Courbouzon	585	1,7	Le Pin	248	0,7
L'Étoile	561	1,6	Briod	202	0,6
Pannessières	474	1,4	Verges	192	0,6
Montaigu	463	1,3	Bornay	171	0,5
Gevingey	455	1,3	Geruge	168	0,5
Trenal	453	1,3	Moiron	133	0,4
Cesancey	400	1,2			

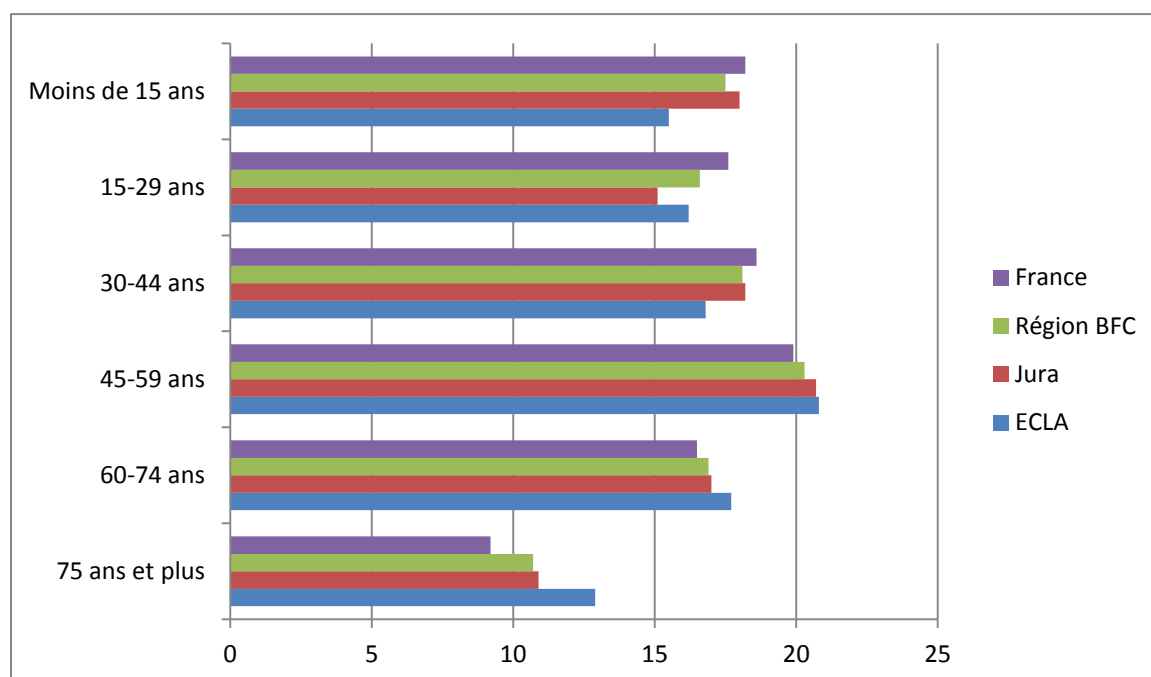
La démographie du territoire est en légère augmentation démographique (+0,2 %) depuis 1999. Depuis 2010, il est constaté une baisse de 0,6 % (Jura -0,4 %, région B.FC +0,3 %, France +2,5%).

Avant 2010, l'évolution de la population était soutenue par un mouvement naturel positif, mais depuis, la baisse de population s'explique par les soldes migratoire et naturel tous deux négatifs.

Sur les 10 dernières années, les plus de 60 ans sont passés de 25 à 29% et parmi cette tranche de population, les plus de 75 ans passent de 10 à 13%.

Pour 100 jeunes de moins de 20 ans, ECLA compte 100 personnes de plus de 65 ans (83 personnes dans le Jura).

Structure de la population en % par tranches d'âges



Sur les dernières années, l'étude des flux de population démontrent que :

- 27% des jeunes de moins de 20 ans partent quand 21% rentrent (-6%)
- 2% des 60-74 ans sortent et 8% rentrent (+6%)
- 3% des + de 75 ans sortent et 5% rentrent (+2%)

Les jeunes quittent le territoire pour les études tandis que les personnes reviennent au-delà de 60 ans. Seulement 8 % des plus de 75 ans vivent en établissement et donc 92% vivent à domicile.

HABITAT

ECLA compte 19 400 logements en 2014, il en comptait 16 936 en 1999 soit une augmentation de 2 464 logements. Cette évolution de +14,5 % est identique à celle observée au niveau départemental.

	1999			2014		
	ECLA		Jura	ECLA		Jura
	Effectifs	%	%	Effectifs	%	%
Résidences principales	15 290			16 735		
Résidences secondaires	714	4,22	12,27	599	3,09	10,20
Logements vacants	932	5,50	6,47	2 066	10,65	9,63
Total	16 936			19 400		

Le taux de vacance a pratiquement doublé entre 1999 et 2014 et est supérieur de plus d'un point à celui du Jura. Le pourcentage de résidences secondaires est par contre très faible en comparaison à celui du département.

Le desserrement des ménages sur le territoire a eu la même évolution que sur le département. En revanche, le territoire est caractérisé par un nombre moyen de personnes par ménage très faible (1,99).

ECLA	1999	2014
Population des ménages	33 580	33 217
Nombre de ménages	15 308	16 518
Nombre de personnes par ménage	2,19	1,99
<i>Comparatif département</i>	2,38	2,19

Sur la période 1999-2016, la production de logements s'élève à 142 logements par an, avec une part forte de constructions neuves (77%). Depuis 2008 et sur les 5 dernières années le rythme de production a été divisé par deux pour atteindre 76 logements par an, avec 71% de construction neuve.

De janvier 2007 à juillet 2017, 22 lotissements ont été accordés pour un total de 201 lots. Au 1^{er} janvier 2017, la moitié de ces lots était encore disponible.

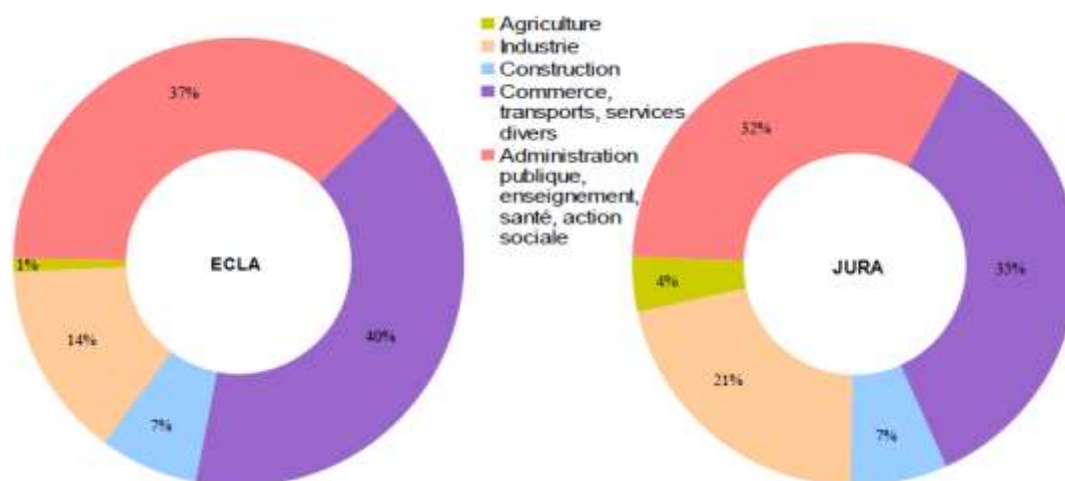
ÉCONOMIE

Emploi

ECLA compte 20 549 emplois en 2014, il en comptait 19 210 en 1999 soit une hausse de 7%.

En 2014, les parts par secteurs d'emplois de ce territoire sont caractéristiques d'une agglomération chef-lieu de département. En effet, par rapport à la moyenne départementale, les parts d'emplois dans l'administration et le commerce y sont prépondérantes (+10 points), au détriment des emplois dans l'industrie et dans l'agriculture (10 points).

Répartition en % par secteurs d'emplois en 2014



Les emplois sont principalement concentrés dans 3 communes : Lons-le-Saunier, Montmorot et Perrigny.

Depuis 1999, seules les parts des cadres et des professions intermédiaires ont augmenté. Les parts des ouvriers et des employés ont diminué alors que les autres sont stables. On constate depuis la même date un accroissement de la part des chômeurs et des retraités au détriment de la part des actifs occupés.

Le nombre d'emplois est largement supérieur à celui des actifs occupés, l'indice de concentration d'emplois (rapport emplois / actifs occupés) est très supérieur à 1 (1,5 en 2014). Les actifs du territoire ont potentiellement un emploi dans leur territoire.

Le montant moyen du revenu fiscal de référence est légèrement inférieur à celui du département (-2%). La proportion de foyers imposés est quant à elle légèrement supérieure à la moyenne départementale (+2 points).

Agriculture

En 2010, le territoire de la communauté d'agglomération compte 362 exploitations dont 82 moyennes et grandes. Sur la période 1989-2012, le territoire a vu l'installation de 64 jeunes agriculteurs. En 2013, le territoire compte 1,4% d'emplois agricoles (3% en France, 4,5% dans le Jura) tout en cultivant la diversité agricole : 36% des exploitations en viticulture, 18% en bovins lait avec une orientation lait AOP et 16% en ovins-caprins.

29 exploitations sont en AOP (Comté et/ou Morbier, viticole, volailles et beurre de Bresse) sur le territoire, 11 en agriculture biologique, 400 ha sont certifiés en bio et conversion. 24 exploitations déclarent pratiquer les circuits de proximité. La proximité urbaine a permis l'installation d'exploitations moins traditionnelles, comme des maraîchers organisés en AMAP. Ce type d'exploitations développent les circuits courts et répondent à la demande de la restauration collective.

De 2000 à 2010, 104,3 hectares ont été consommés par l'habitat. La surface agricole utile représente 42% de la superficie totale du territoire, les zones artificialisées représentent quant à elles plus de 10% du territoire. Malgré la proximité de l'agglomération, le paysage reste rural et se trouve en concurrence directe avec le développement des bourgs-centres du territoire mais également avec les petites communes de la première voire la seconde couronne de l'agglomération.

Commerce

L'offre commerciale est structurée par le centre-ville de Lons-le-Saunier, deux pôles majeurs (la zone de Géant / Arc en Sel et la zone En Chantrans) et des pôles de quartier qui concentrent l'essentiel du plancher commercial et qui présentent une offre diversifiée répondant à l'ensemble des catégories de besoins.

Le territoire est excédentaire pour l'ensemble des fréquences d'achat. L'offre commerciale située sur ce périmètre rayonne beaucoup plus largement dans le Pays lédonien et même au-delà.

Depuis 2001, ont été autorisées, dans la ville de Montmorot (projet du centre commercial d'Arc en Sel), 63% des surfaces de vente soumises à autorisation de CDEC/CDAC.

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

Equipements d'enseignement

ECLA comprend 32 écoles primaires ou maternelles (dont 5 en regroupement pédagogique intercommunal dispersé), 4 collèges et 8 lycées (2 d'enseignement général, 4 d'enseignement professionnel et 2 d'enseignement technique ou professionnel agricole).

On y compte aussi 3 sites d'enseignement supérieur ainsi que 4 centres d'apprentissage (Lons, Gevingey et Montmorot) et 1 Greta situé à Lons-le-Saunier.

Le territoire recense 6 865 élèves résidents : 5 837 élèves y étudient sur place, 1 028 élèves vont étudier à l'extérieur. La distance moyenne entre le domicile et le lieu d'étude des élèves restant sur ce territoire est de 2,5 km.

Equipements sportifs et culturels

Les principaux équipements sportifs du territoire de l'agglomération sont de compétence communautaire et, à ce titre, recensés dans la partie « Compétences ». (voir ci-avant) Ces équipements sont fréquentés par 62 clubs civils et 8 clubs scolaires, soit plus de 10 000 licenciés, dont 43% ont moins de 18 ans. Les équipements sportifs sont utilisés de façon quotidienne, de 2 à 3 heures par jour pour les terrains extérieurs, jusqu'à 14 heures par jour pour les 6 gymnases.

Les équipements culturels de compétence communautaire sont le théâtre, la médiathèque-cinéma des Cordeliers et le conservatoire de musique et de danse. D'autres équipements sont de compétence communale : bibliothèques de Montmorot, Macornay, Chilly-le-Vignoble et Messia-sur-Sorne, musée des beaux-arts, musée Rouget-de-Lisle, salles de spectacle du Bœuf sur le toit et de l'Ellipse à Lons-le-Saunier. Des équipements privés comme le cinéma Mégarama et la maison de la Vache qui rit complètent le descriptif.

Petite enfance

En 2013, 6 033 familles allocataires à la CAF du Jura représentent 14 264 personnes. 3 040 allocataires ont des enfants, 652 allocataires ont plus de 3 enfants. 245 enfants sont accueillis chez des assistantes maternelles.

Le territoire dispose des structures d'accueil « petite enfance » suivantes :

- Multi-accueil à Macornay (agrément pouvant aller jusqu'à 15 places)
- Multi accueil Victor Hugo - Lons Marjorie (agrément de 40 places)
- Multi accueil Pavigny (agrément de 25 places)
- Crèche collective Pavigny (agrément de 30 places)
- Crèche familiale (18 assistantes maternelles pour 25 agréments)

Ces structures représentent un taux de couverture de 22 %.

Service d'incendie et de secours

Les statuts précisent que la gestion en matière de lutte contre l'incendie et en matière de secours est confiée au service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

La construction du centre d'incendie et de secours (CIS) de Lons-le-Saunier à Villeneuve-sous-Pymont a dû être abandonnée en 2016 à la suite de l'impossibilité d'obtention du permis de construire. Une nouvelle implantation sur le site du centre départemental au lieu dit Le Rocher à Montmorot a été proposée.

Le coût prévisionnel du nouveau projet est fixé à 5 300 000 euros HT. Le 20 décembre 2017, ECLA a validé sa participation financière qui s'élève à 48,47% du montant de l'opération.

Transports urbains

En 2016, 197 704 kilomètres ont été réalisés en lignes régulières (Tallis) et 69 836 kilomètres en services à la demande (Malis).

Les 4 lignes régulières enregistrent une fréquentation de 210 310 voyages soit une augmentation de 2,98% par rapport à 2015.

Le service Malis (qui desservait 24 communes) enregistre une hausse de sa fréquentation avec 6 021 voyages en 2016 soit +4,01% par rapport à 2015.

Traitement des déchets

La compétence de la collecte et du traitement des ordures ménagères est déléguée au SICTOM de la zone de Lons-le-Saunier qui regroupe 203 communes (dont celles d'ECLA) soit 81 371 habitants en tout.

Pour toute cette zone, le tonnage collecté en 2016 représente 182,58 kg/hab. pour le bac gris (160 kg/hab. pour le Grand Dole ; 120 kg/hab. pour le Grand Besançon), 63,61 kg/hab. pour le bac bleu et 41,88 kg/hab. pour le verre.

Ce service représente un coût annuel de 3 677 537,22 euros.

ENJEUX

Avant de décliner une stratégie et un plan d'actions, il est nécessaire d'indiquer, ou de rappeler, les idées transversales et les grands enjeux qui doivent irriguer chacune de nos actions à court et moyen terme.

ÉQUILIBRE : L'agglomération est constituée de communes qui sont liées par une sorte de pacte par lequel elles se donnent un avenir en commun. Aussi, les acteurs politiques se doivent de toujours avoir une approche territoriale équilibrée entre la ville centre et les périphéries. Pour autant, ce principe d'équilibre doit se conjuguer avec le renforcement des centralités, justement mis en avant par le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays lédonien, gage de dynamisme pour l'ensemble du territoire communautaire. De même, l'équilibre entre zones occupées par l'homme et zones naturelles implique la limitation de l'étalement urbain.

ATTRACTIVITÉ : Sans avoir l'attractivité d'une métropole, notre territoire communautaire, porté par la ville préfecture, est certes de petite taille à l'échelle nationale mais doté d'une périphérie suffisamment importante pour donner au territoire de l'agglomération une densité de population parmi les plus fortes de la grande région. Son cadre de vie préservé et son taux de chômage faible sont des attraits supplémentaires. Pour autant, l'attractivité se mesure aussi dans une certaine concurrence avec les territoires métropolitains voisins qui attirent mécaniquement la population étudiante. A nous de mener des stratégies pour favoriser le retour, après leurs études, des jeunes jurassiens, ou l'arrivée de nouveaux venus, car le déficit de jeunes couples est une menace pour l'avenir.

INNOVATION : valorisation des déchets, zone de captage préservée de l'eau potable, agriculture bio, cuisine municipale alimentée par les produits locaux, territoire d'innovation s'il en est, l'agglomération lédonienne se doit de continuer d'inventer les politiques publiques de demain. L'agglomération travaille notamment en partenariat avec le pôle de compétitivité agroalimentaire de Bourgogne Franche Comté depuis 2016 pour structurer la filière alimentaire autour d'axes d'innovation créateurs de valeur pour le territoire lédonien.

L'enjeu majeur et inspirant chacun des objectifs à suivre est de faire de notre agglomération un « TERRITOIRE EN TRANSITION ». Cela implique de :

- réduire fortement, individuellement et collectivement, notre consommation d'énergie d'origine fossile et nos émissions de CO² ;
- relocaliser notre économie (alimentation, amélioration de l'habitat, développement des énergies renouvelables, etc.) ;
- renforcer les liens, les solidarités et la coopération entre l'ensemble des acteurs de notre territoire.

OBJECTIFS

Dans l'idéal, une communauté d'agglomération permet de faire ensemble ce que chaque commune ne pourrait pas faire seule. Elle permet de dépasser les frontières communales pour servir les intérêts d'une population qui est de plus en plus mobile.

Dans la pratique, elle est pourtant brocardée plus que de raison : « machin d'élus », « syndicat de gestion », « structure technocratique », « arme de destruction des communes »... que n'entend-on pas sur la communauté d'agglomération ! Dans les communes, certains semblent tentés de dire que quand quelque chose ne fonctionne pas : « C'est la faute d'ECLA ! »

Si nous n'y prenons pas garde, l'agglomération risque de devenir « l'Europe du coin », c'est-à-dire une structure au fonctionnement obscur et le bouc émissaire facile des dysfonctionnements inhérents à la vie en collectivité.

Or aujourd'hui, dans le cadre des compétences gérées localement (le bloc communal), la communauté d'agglomération voit ses compétences augmentées et celles des communes amoindries. Cette évolution, décidée ou favorisée par la loi, est également voulue par les élus municipaux qui peuvent ainsi mettre en commun des missions stratégiques, ou mieux, rendre un service nouveau.

Le principal déficit de notoriété de la communauté d'agglomération vient du fait que ses élus ne sont pas élus directement par la population mais « fléchés » sur les listes lors des élections municipales. Elu, on est donc d'abord élu municipal puis, éventuellement, élu municipal délégué au conseil communautaire. Pas facile dans ces conditions de faire prévaloir d'abord l'intérêt communautaire. Or les compétences de l'agglomération sont déjà aussi nombreuses que celles des communes ; sans doute le seront-elles de plus en plus dans les années qui viennent. C'est pourquoi, à notre échelle, nous devons précéder les inéluctables évolutions législatives qui donneront certainement plus de légitimité démocratique aux élus communautaires.

Faire agglomération, c'est en même temps exister par soi-même, faire connaître et faire aimer l'agglomération à ses habitants.

C'est aussi la condition pour **déployer nos forces** afin d'avoir une action politique efficace dans tous les domaines.

FAIRE AGGLOMÉRATION

1) Communiquer avec les habitants

Etat des lieux

L'agglomération est peu présente dans le paysage visuel des habitants. Elle dispose d'un site Internet assez peu vivant et réactif ; le dernier numéro en date de son journal d'information « ECLA & vous » remonte à janvier 2014. Son activité apparaît périodiquement dans les pages de journaux gratuits (Mag39, Pays de Lons). En réalité, nous n'avons peu voire pas de moyens et aucune stratégie de communication ce qui constitue une exception (une anomalie ?) pour une collectivité de notre taille.

Cela s'explique par le fait que l'agglomération ne dispose pas en propre de personnels dédiés à la communication. Elle se limite au remboursement à la Ville de Lons-le-Saunier d'environ 0.75 équivalent temps plein par an (reprographie incluse) pour user des services du personnel du service communication de la Ville (lui-même réduit à trois personnes).

ECLA a voté un budget de fonctionnement de 45 000 euros et 10 000 euros d'investissement pour 2018.

Objectif stratégique

Pour exister, il convient donc de rendre visible l'agglomération et d'expliquer à la population ce qu'elle réalise. Aussi, se doter d'un véritable service de communication est un pré-requis. Ce service devra être mutualisé avec celui de la Ville de Lons-le-Saunier pour être pleinement efficace. Il nous permettra d'avoir une communication « de première urgence » pour palier notre déficit de notoriété.

Engagement	Actions à court terme	Chiffrage
2018	Renforcement et meilleure identification du service communication	36 000 €
	Développement des outils de communication existants (site, réseaux sociaux, brochures)	
	Adosser « Lons agglomération » en sous titre unique du sigle et du logo « ECLA »	
	Mise à disposition aux communes de la charte graphique d'ECLA	
2019-2020	Réactivation d'un journal d'information régulier	10 000 €
	Création et gestion d'une application smartphone	10 000 €
	Mise à disposition de pages spéciales ECLA dans les bulletins municipaux	
	Identification des véhicules ECLA	2 000 €
	Développement des outils de promotion du territoire à l'extérieur	
	Signaler par des panneaux l'entrée du territoire d'ECLA	7 500 €

2) Mieux gouverner

Etat des lieux

La communauté d'agglomération est une collectivité relativement jeune comparativement à la commune et au département. Dans l'esprit du citoyen, le « regroupement de communes », comme son nom l'indique, n'est pas une structure de base de la démocratie locale, c'est un agglomérat de communes, lesquelles restent, en particulier à cause du mode de scrutin municipal, la pierre angulaire de l'action publique au sein du bloc communal.

De plus, la situation particulière de l'agglomération lédonienne qui a vu le maire (ou un élu) de la commune centre être le président du conseil communautaire depuis sa création n'a pas permis à l'agglomération de s'autonomiser dans son fonctionnement quotidien. Elle est ainsi souvent perçue comme un moyen d'action de plus offert à la ville centre, les communes périphériques se sentant parfois assujetties au rang de faire-valoir.

Du point de vue de beaucoup d'élus, l'agglomération est un échelon technique, voire technocratique, qui n'est pas un espace de débat démocratique quand bien même un bureau exécutif élargi aux maires de communes membres a été mis en place pour expliquer (et déminer) les enjeux politiques avant chaque conseil communautaire.

Objectif stratégique

L'objectif principal doit être de faire de l'agglomération une véritable collectivité territoriale qui a sa pleine autonomie avec un mode de décision à la fois plus politique (il y a bien des enjeux politiques et non simplement des ajustements techniques) et mieux fondée sur la confiance commune (l'agglomération n'est pas l'outil de certains contre d'autres).

Pour cela, il faudra créer un lien avec les citoyens qui ne peut pas venir que de la communication (qui va de haut en bas) ; des outils de démocratie participative devront être inventés pour que les questions des citoyens irriguent aussi la réflexion des élus.

Il conviendra également de réfléchir à l'articulation proximité/stratégie de développement qui est au cœur de l'existence de l'agglomération : à la fois satisfaire des services et des besoins de proximité et se donner les moyens de développer notre territoire dans un espace plus large (pays, région et au-delà).

Engagement	Actions à court terme
2018-2019-2020	Mise en place d'un conseil de développement composé d'élus et de citoyens qui sera chargé du suivi du projet d'agglomération et de faire des propositions sur l'évolution des compétences.
	Transformer le bureau élargi en conférence des maires : une instance de débat où les maires pourront discuter du bon fonctionnement des services de l'agglomération et des questions politiques qui demandent suffisamment de temps de discussion.

3) Se retrouver ensemble

Etat des lieux

Comme toute collectivité humaine, on se lie en se rencontrant, en échangeant, en faisant la fête. Aujourd'hui, le soutien aux associations reste du ressort des communes ; or ce sont les associations qui organisent les événements de toute nature. Sans doute devrions-nous suivre l'exemple du sport où, à l'exception du haut niveau, les associations sportives (regroupées dans le cadre de l'office intercommunal des sports) sont soutenues financièrement par ECLA qui apporte également un appui technique aux clubs et associations ce qui permet aux licenciés sportifs d'identifier ECLA avec le slogan « Le sport avec ECLA ».

Objectif stratégique

Il s'agit ici de développer le sentiment d'appartenance à l'agglomération. Un sentiment qui ne soit pas en concurrence avec la commune mais en complémentarité en montrant que l'agglomération recouvre tous nos lieux de vie du quotidien (domicile, travail, achats et loisirs). Pour cela, il faut que chacun puisse identifier l'agglomération dans ses différents domaines d'intervention tout en montrant qu'elle n'est pas qu'une collectivité territoriale mais le cadre du territoire vécu au quotidien par les 35 000 habitants.

Engagement	Actions à court terme	Chiffrage
2018	Mise en place d'un comité permanent de réflexion et de pilotage « événementiel »	
	Partenariat entre ECLA et les communes pour permettre aux établissements scolaires de bénéficier d'entrées gratuites au Centre nautique	1 000 €
2019-2020	Organisation d'une fête annuelle de l'agglomération	à l'étude
	Organisation de fêtes thématiques (sport, culture, mobilités, petite enfance, environnement, eau...)	10 000 €
	Développer un forum des associations à l'échelle de l'agglomération	
	Associer ECLA aux manifestations communales comme les vœux	

4) Partager nos ressources

Etat des lieux

Avec les différents transferts de compétences, l'agglomération a vu son champ d'action s'élargir d'abord par le partage des ressources de chaque commune. Aujourd'hui, la quasi-totalité des équipements sportifs sont communautaires et une partie des équipements culturels le sont ; la gestion des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) se fait en commun ; le personnel de direction administratif et technique d'ECLA et de la Ville de Lons-le-Saunier est mutualisé ; les commandes groupées entre l'agglomération et les communes se développent.

Objectif stratégique

Dans une logique de rapprochement et d'union volontaire et progressive, l'agglomération et les communes devront poursuivre et amplifier ce mouvement. Déjà la gestion de l'eau potable est le prochain grand domaine à devenir communautaire, le PLUi devrait suivre ainsi que la totalité des équipements culturels qui sont déjà de fait à rayonnement communautaire.

Engagement	Actions à court terme
2018	Création d'un service partagé ECLA/communes pour l'entretien des voiries, dans un premier temps sur l'ancienne Communauté de communes du Val de Sorne
	Constitution d'un groupement de commande ECLA/communes pour la signalisation horizontale de la voirie et assistance technique d'ECLA auprès des communes pour la création de groupement de commandes concernant la fourniture de panneaux, l'égoutage, etc.
2019-2020	Mise en place d'un schéma de mutualisation globale des personnels et du matériel
	Coordination du travail des secrétaires de mairie
	Favoriser les mutualisations entre communes
	Mutualisation possible de la gestion des logements communaux (pas le choix des locataires mais le fonctionnement du service) et sur les missions de médiations (voisinage,...)
Avoir une réflexion avec les communautés de communes voisines sur les sujets communs	

5) Faire rayonner le territoire

Etat des lieux

Entre Bresse, Revermont et premier plateau, aux débouchés de deux reculées jurassiennes (celles de la Vallière et de la Sorne), le territoire communautaire jouit d'une variété de paysages qui participe beaucoup à la qualité de notre cadre de vie.

Il est évident que la potentielle entrée dans l'agglomération de la commune de Baume-les-Messieurs, premier site touristique du département, aurait une grande importance pour faire rayonner notre territoire.

Objectif stratégique

Pour que tout un chacun puisse demain mieux qu'aujourd'hui placer notre territoire sur une carte, il faudra valoriser nos forces et en particulier notre patrimoine. La filière agroalimentaire est un atout historique du Jura et à nous de soutenir nos entreprises locales en les valorisant et en accompagnant leur croissance avec l'appui du pôle Vitagora.

Il convient de renforcer les synergies entre les secteurs touristiques du Jura, afin que le rôle de porte d'entrée de Lons-le-Saunier soit reconnu et récompensé. Un partenariat entre office de tourisme des Coteaux du Jura et office de tourisme du Pays des lacs est également une piste intéressante de mutualisation de moyens et d'échanges de clientèles.

Le projet d'ouverture du grand musée du Jura (archéologie et beaux-arts) au sein de l'Hôtel-Dieu à l'horizon 2025 sera un projet-phare qui pourra jouer un rôle de locomotive.

Engagement	Actions à court terme	Chiffrage
2018	Inventaire du petit patrimoine	
	Renouvellement de la labellisation de l'office de tourisme	
	Edition du cartoguide de randonnées pédestres	
	Collaboration entre le service communication d'ECLA et de Vitagora pour faire rayonner les atouts existants de la filière agroalimentaire	
2019-2020	Dépôt du dossier de candidature au label « Ville et Pays d'art et d'histoire »	
	Soutenir les manifestations sportives et culturelles d'envergure ayant un impact sur le plan touristique et économique	30 000 €
	Edition d'une carte de l'agglomération avec un plan des différentes communes d'importance	
	Développer le tourisme sur le territoire via l'hébergement sous toutes ses formes	
	Création de circuits touristiques valorisant le petit patrimoine	
	Réflexion sur l'affichage touristique (grands axes, contournement, autoroute)	
	Limitation de l'affichage publicitaire commercial (travail sur les « entrées de ville »)	

DÉPLOYER NOS FORCES

6) Etre en pointe dans la transition écologique

Etat des lieux

Notre cadre de vie est perçu de façon unanime, comme étant de qualité et relativement bien préservé. Ce facteur de qualité de vie et d'attractivité est le fruit d'une politique qui a su en son temps imaginer des chemins d'avenir sur la gestion des déchets ou l'alimentation locale par exemple.

De manière volontariste, ECLA s'est progressivement doté de compétences optionnelles et facultatives qui lui permettent d'agir dans le domaine de l'environnement (voir compétences).

Objectif stratégique

Aujourd'hui, héritier de cette image d'exemplarité en matière d'environnement, notre territoire ne doit pas seulement suivre les initiatives des autres, il doit anticiper et surtout réaliser les plus novatrices. Pour cela, la collectivité devra mobiliser tous les acteurs du territoire et en premier lieu tous les citoyens dans une démarche active et participative où chacun puisse s'y retrouver.

Dès aujourd'hui, il faut faire un choix ambitieux et volontariste, celui de devenir un « territoire en transition » afin de préparer le territoire au double défi de la transition énergétique (passage des énergies carbonées aux énergies renouvelables) et du dérèglement climatique.

Engagement	Actions à court terme	Chiffrage
2018	Lancer le projet « territoire en transition » : fonder un comité de pilotage (étape 1) dans le cadre du conseil de développement	
	Réflexion sur la redevance (incitative) d'enlèvement des ordures ménagères pour prendre au mot la démarche « 0 déchet, 0 gaspillage »	
2019-2020	Actions concrètes dans le cadre du projet « territoire en transition » (quartier ou village en TEPOS par exemple)	
	Soutenir la création d'une pépinière de maraichage bio	
	Mise en place d'un éclairage économique (led et détection) des équipements sportifs qui, de par leur utilisation intensive, sont très énergivores	600 000 € (1 ^{ère} phase)
	Réflexion sur une maison de l'Eau	
	Mise en place de formation et sensibilisation dans le cadre de la transition écologique	

7) Développer les filières économiques locales et l'accès au numérique

Etat des lieux

Le développement économique est la première des compétences obligatoires d'une communauté d'agglomération. Celle-ci a été centrée sur les zones d'activités : gestion de la plus ancienne (zone industrielle Lons-Perrigny) et création de nouvelles (La Levanchée, Les Plaines, Messia-Chilly). Plus récemment, l'agglomération s'est dotée d'une capacité à soutenir l'immobilier d'entreprise (500 000 euros en 2018) permettant un effet levier avec les aides régionales.

Dès 2016, Orange s'est engagé à déployer de la fibre optique sur la zone d'appel à manifestation d'intention d'investissement (AMII) dans le territoire de l'agglomération de l'époque (23 communes). Une convention signée le 14 mai 2018 prévoit l'accès aux services à très haut débit fixe et mobile sur l'ensemble du territoire d'ECLA à l'échéance de 2022.

Objectif stratégique

L'action économique d'ECLA vise principalement à promouvoir l'entrepreneuriat, dynamiser la création d'entreprises et structurer des filières qui sont à la base de notre force économique (agroalimentaire en partenariat avec le pôle de compétitivité Vitagora, le recyclage et la valorisation des déchets, la santé et le thermalisme).

Dans une logique de développement endogène, l'agglomération se devra d'accompagner les initiatives locales permettant de créer de la richesse et donc des emplois dans le territoire.

Il faudra se doter des outils pour concevoir et réaliser tous les débouchés économiques possibles permis par la mise en place du haut-débit.

Engagement	Actions à court terme	Chiffrage
2018	Plan de valorisation des FabLab du Pays Lédonien auprès des entreprises du territoire en collaboration avec la chargée de missions numériques du Pays Lédonien.	
	Renforcement des liens avec les services de la Région Bourgogne Franche-Comté ainsi que l'AER (Agence Economique Régionale) pour améliorer l'accompagnement technique et financiers des entreprises du territoire.	
2019-2020	Soutien aux projets du « Clus'ter Jura » : - start-up de territoire - embellir et renforcer l'attractivité de la zone Lons-Perrigny - pôle artisanal de Conliège	30 000 € 20 000 € 25 000 €
	Participation à la création du pôle entrepreneurial et du campus numérique (accueil de start-up, télétravail, coworking, université digitale...)	à l'étude
	Valoriser l'artisanat en recensant les locaux disponibles pour favoriser la transmission	
	Favoriser la rencontre des acteurs de développement économique en organisant des rencontres régulières (Vitagora pourra avoir une action en proposant des ateliers autour de l'entrepreneuriat et de l'innovation alimentaire)	

8) Améliorer l'habitat

Etat des lieux

L'actuelle politique de l'habitat portée par l'agglomération est définie dans le plan local de l'habitat (PLH) qui a été voté en 2015 et qui précise certaines actions déterminantes pour le territoire. Les priorités sont : l'efficacité énergétique, l'accompagnement du vieillissement, l'adaptation de certains quartiers pour éviter leur déshérence (type lotissement des années 1970), l'aide au logement pour les jeunes et la réhabilitation des centres-bourgs.

Les moyens humains de la collectivité sont assez limités et on signale le problème structurel de l'accès à l'information par les habitants (pas de guichet unique d'information dans ce domaine).

Objectif stratégique

La réécriture du PLH avant 2020 nécessitera de définir des priorités dans les différentes actions menées, toutes certes bienvenues, mais qui demanderaient, pour être pleinement efficaces, un soutien financier que la collectivité ne peut pas supporter.

Il faudra donc faire des choix, peut-être temporaires, de certaines actions plutôt que d'autres ; l'analyse de la situation et des besoins est donc primordiale. De même, il faudra hiérarchiser les secteurs géographiques d'intervention des aides.

Engagement	Actions à court terme	Chiffrage
2018	Participation au dispositif « Action cœur de ville »	
2019-2020	Aider les particuliers dans leurs démarches de financement des travaux par la mise en relation des différents acteurs (guichet unique)	
	Soutien éventuel à un projet de création d'une résidence habitat jeunes « Auberge lédonienne »	à l'étude

9) Développer toutes les mobilités

Etat des lieux

La voirie communautaire compte 308 km de voies pour lesquels ECLA a investi 12,5 millions d'euros depuis 2003.

L'agglomération est aussi chargée du réseau de transports publics Tallis (réseau de quatre lignes régulières) et Malis (transport à la demande) dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) et des transports scolaires à partir de la rentrée 2018.

Suivant un schéma directeur, elle encourage également les modes de déplacements doux, notamment via la création et l'entretien de pistes et de bandes cyclables : il en existe 39 km aujourd'hui. Elle réalise encore l'aménagement et l'entretien des voies vertes.

Dans le but de promouvoir ces modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, ECLA participe au plan de déplacements inter-établissements (PDIE).

Objectif stratégique

Pour la voirie, se pose la question du rythme de renouvellement des voies (50% du linéaire renouvelé en 14 ans dans ECLA 1 pour un budget moyen annuel de 869 000 € HT).

La question des mobilités doit imprégner, en amont, toutes les initiatives du territoire (implantation d'équipement, manifestation...), tout en faisant comprendre aux habitants que la mobilité ne peut plus se réduire à la seule circulation automobile.

Par ailleurs, la question des déplacements, en particulier en train, vers les grandes métropoles périphériques au territoire, doit avoir toute notre attention car le développement de l'agglomération en dépend.

Engagement	Actions à court terme	Chiffrage
2018	Construction de 3 tronçons de pistes cyclables : Chille/Lons, Chilly-le-Vignoble/Courlans, contournement/LEGTA de Montmorot	375 000 €
2019-2020	Début de la requalification de la rocade (en lien avec la construction du pôle d'échange multimodal devant la gare de Lons-le-Saunier)	2 000 000 € (1 ^{ère} tranche)
	Construction de nouveaux tronçons de pistes cyclables facilitant les sorties de la ville centre (reculée de la Vallière)	650 000 €
	Liaison des deux tronçons de voies vertes	250 000 €
	Compléter l'offre de transport en développant le covoiturage	
	Etendre le PDIE	

10) Passer d'une logique d'équipement à une logique de service

Etat des lieux

Depuis sa création, la collectivité a beaucoup investi en équipements nouveaux (centre aquatique, dojo, médiathèque-cinéma entre autres) et s'est doté de nombreuses compétences la mettant en lien direct avec la population pour lui apporter un service.

Objectif stratégique

La demande porte surtout sur un meilleur fonctionnement des équipements actuels. C'est donc à cette étape nouvelle que la collectivité doit passer. Il s'agit donc de décliner ce principe dans l'ensemble des politiques publiques de l'agglomération (petite enfance, sport, culture, etc.).

Pour autant, il convient de mener à bien des projets d'équipements prévus, la qualité du service dépendant beaucoup de la qualité des équipements.

Engagement	Actions à court terme	Chiffrage
2018	Mise en place d'un relais d'assistantes maternelles itinérant (RAMI)	
	Mise en place de projets d'éducation artistique et culturelle (PEAC) pour toutes les classes élémentaires	10 000 €
	Mise en réseau des bibliothèques-médiathèques	10 000 €
	Favoriser l'itinérance du Conservatoire et des Scènes du Jura	
2019-2020	Construction de salles sportives spécifiques au sein d'une cité des Sports sur le site des Rochettes, en 2 phases	2 900 000 € (1 ^{ère} tranche)
	Déménagement du Conservatoire dans un bâtiment plus adapté à la qualité attendue du service	à l'étude
	Apporter pour la petite enfance un service homogène dans tout le territoire	
	Compléter l'offre de terrains sportifs herbés par des surfaces synthétiques	
	Réflexion sur la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS)	

ANNEXES

Démarche de construction du projet de territoire

Pour élaborer ce projet d'agglomération, la méthode de travail fut à la fois pragmatique, démocratique et efficace :

- un comité de pilotage (COFIL) composé de tous les élus volontaires d'ECLA et des communes d'ECLA.
- un comité de direction (CODIR) ayant pour mission de coordonner l'ensemble des propositions venues du comité de pilotage et de rédiger le projet d'agglomération.

Le rythme de travail que nous nous sommes imposé a permis d'écrire le projet en quatre mois :

- 20 février : lettre du président proposant aux élus de s'inscrire au COFIL
- 27 février : CODIR (préparation du COFIL)
- 6 mars : COFIL (forces et faiblesses du territoire)
- 14 mars : CODIR
- 27 et 28 mars et 3 avril : COFIL
- 20 avril : CODIR (détermination des objectifs)
- 24 mai : séminaire (première esquisse, travail sur les objectifs)
- 31 mai : CODIR
- 14 juin : Bureau exécutif (arbitrages)
- 21 juin : COFIL + Bureau élargi (présentation du projet définitif)
- 28 juin : Conseil communautaire (vote du projet d'agglomération)

Boite à outils des documents de diagnostic

- Etat (direction départementale des territoires) :
<http://www.jura.gouv.fr/Publications/Publications-des-services/MIEUX-CONNAITRE-LE-JURA2/Descriptif-du-Jura/Prediagnostics-de-territoires>
- Pays lédonien (SCoT, PADD du SCoT, DAAC)
<http://pays-ledonien.fr/index.php/download>
- Plan local de l'habitat (PLH)
- Plan de déplacements inter-établissements (PDIE)

RÉCAPITULATIF

Objectifs		Chiffrage	
		Investissement	Fonctionnement
1	Communiquer avec les habitants	10 000 €	55 500 €
2	Mieux gouverner		
3	Se retrouver ensemble		11 000 €
4	Partager nos ressources		
5	Faire rayonner le territoire		30 000 €
6	Etre en pointe dans la transition écologique	600 000 €	
7	Développer les filières économiques locales et l'accès au numérique		75 000 €
8	Améliorer l'habitat		
9	Développer toutes les mobilités	3 275 000 €	
10	Passer d'une logique d'équipement à une logique de service	2 900 000 €	20 000 €
TOTAL		6 785 000 €	191 500 €

Ce chiffrage est prévisionnel et doit donc être interprété comme une estimation susceptible de modifications.

